

---

## 16<sup>e</sup> Congrès RIODD [29 septembre -1 octobre 2021]

---

### Appel à communications dans la session Fintech et inclusion sociale et financière

Adresse d'envoi de la proposition : [riodd2021-fintech@umontpellier.fr](mailto:riodd2021-fintech@umontpellier.fr)

---

#### Titre de la session :

Fintech et inclusion sociale et financière

---

#### Responsable(s) de la session :

Nicolas BEDU, Université d'Artois, LEM, [nicolas.bedu@univ-artois.fr](mailto:nicolas.bedu@univ-artois.fr)  
Stéphanie SERVE, UPEC, IRG, [stephanie.serve@u-pec.fr](mailto:stephanie.serve@u-pec.fr)

---

#### Présentation de la session

Depuis une dizaine d'années, suite à la crise financière de 2008, les acteurs de la *FinTech* (combinaison des termes finance et technologie) sont en plein développement, offrant différents types de service allant du financement participatif aux entreprises (*crowdfunding* en *equity*, don, *crowdlending*...) aux moyens de paiement, en passant par des services de gestion d'actifs ou d'assurance.

Au sein du secteur des fintechs, dont les contours restent à définir, se cotoient des acteurs fortement hétérogènes. Certains d'entre eux sont des « *pure players* » tandis que d'autres, souvent des firmes dominantes sur leur marché d'origine, poursuivent une stratégie de diversification de leurs activités. Les acteurs se différencient également en termes de taille et s'appuient sur des *business models* variés.

Les entreprises de la *FinTech* ont cependant en commun de modifier la structure de l'offre et de la demande sur les marchés où elles offrent leurs services, conduisant à deux types de questionnements liés : dans quelle mesure concurrencent-elles les acteurs bancaires et financiers traditionnels, et peuvent-elles constituer un vecteur d'inclusion sociale et financière pour les consommateurs qui ont difficilement accès à ces services traditionnels ?

Cette session a pour objectif de s'interroger sur la réalité d'une complémentarité entre les acteurs de la *FinTech* et ses effets induits en termes d'inclusion sociale et financière. La session est ouverte à des disciplines variées (finance, stratégie et théorie des organisations, économie et sociologie économique) et, de fait, à des épistémologies et terrains variés (contributions théoriques, terrains économétriques, terrains qualitatifs comme des entretiens ou des études de cas) afin de favoriser les échanges et la richesse des points d'entrée en recherche sur ces questions.

Les contributions s'articuleront autour des thématiques suivantes :

- **La dynamique d'évolution de l'industrie bancaire et financière suite à l'essor des acteurs de la FinTech.** Quelle(s) analyse(s) proposer des évolutions dans les formes de concurrence observée dans le secteur bancaire et financier ? Existe-t-il une complémentarité entre les acteurs bancaires et financiers traditionnels et les acteurs de la *FinTech* ? Quels sont les effets de l'émergence de ces nouveaux acteurs sur le *business*

*model* des banques et des gestionnaires d'actifs ? Quelle(s) définition(s) du secteur bancaire retenir suite à l'essor des *FinTechs* et des néobanques ?

- **Les grands acteurs de la *FinTech*.** Quels sont les comportements stratégiques adoptés par les géants du numérique, la grande distribution ou encore les opérateurs de téléphonie mobile qui sont devenus des acteurs incontournables de la *FinTech* ?
- **Le rôle « sociétal » des *FinTechs*.** La finance participative est-elle une alternative aux financements bancaires pour les ménages ? Pour les Petites et Moyennes Entreprises ? Les *FinTechs* diminuent-elles l'exclusion bancaire et financière ? Un éclairage international est bienvenu, notamment s'agissant de pays caractérisés par des taux de bancarisation des ménages très faibles.
- Chen, M.A., Wu, Q., Yang, B., (2019). How Valuable Is FinTech Innovation, *The Review of Financial Studies*, vol.32, n° 5, pp. 2062-2106.
- Hornuf, L., Klus, M. F., Lohwasser, T. S., & Schwienbacher, A. (2020). How do banks interact with fintech startups?. *Small Business Economics*, 1-22.
- Schwienbacher, A. (2019). Equity crowdfunding: anything to celebrate?. *Venture Capital*, 21(1), 65-74.
- Tang, H. (2019). «Peer-to-Peer Lenders Versus Banks: Substitutes of complements », *The Review of Financial Studies*, vol. 32, n° 5, pp. 1900-1938.
- Thakor, A. V. (2020). Fintech and banking: What do we know?. *Journal of Financial Intermediation*, 41, 100833.
- Weill, L. (2019). L'impact des Fintech sur la structure des marchés bancaires, *Revue d'Économie Financière*, vol. 2, n° 135, pp. 181-192.

## Instructions aux auteurs

Types de soumissions acceptées en anglais ou en français

- papiers longs (papiers complets)
- papiers courts (3 000 mots max., sous-rubriques imposées : Introduction/Objectifs (500 mots max.) ; Revue de littérature (500 mots max.) ; Approche/méthodologie (500 mots max.) ; Résultats (500 mots max.) ; Discussion (500 mots max.) ; Implications et limites (500 mots max.).

**Les papiers doivent être originaux (non publiés, non en processus d'évaluation dans une revue ou un colloque).**

Les auteurs sont invités à respecter les consignes de présentation suivantes :

- En Microsoft Word format A4-;
- Interligne 1,5 incluant les notes bibliographiques (en interligne simple) ;
- Police : Times New Roman, corps 12 points ;
- Titres et sous-titres en caractères gras, numérotés sous la forme 1, 1.1 et 1.1.1. ;
- Numérotation des pages au centre et en bas de page ;
- Marges haute, basse, droite et gauche de 2,5 cm ;
- Références bibliographiques rappelées en fin de document ;
- Noms des auteurs référencés dans le corps du texte entre parenthèses et suivis de l'année d'édition. Les articles non conformes à ces exigences de mise en page seront renvoyés à leurs auteurs.

La proposition de communication sera structurée comme suit :

- Titre (en français et anglais)
- Auteurs (Prénom, NOM, établissement, laboratoire, email)
- Résumé (français ou anglais – 300 mots max)
- Texte de la communication (papier court ou long)

---

## Calendrier

**26/04/2021** : réception des communications (papiers courts – max 3000 mots – ou longs)

**28/06/2021** : notification aux auteurs

**02/09/2021** : réception des papiers révisés, courts ou longs, dans leur version définitive